

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC7-5-2-66

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI LIFIO pour le compte de la SARL Audio Bertrand à VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC7-5-2-66

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI LIFIO pour le compte de la SARL Audio Bertrand à VALENCE D'AGEN

La Communauté de Communes des Deux Rives est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé auprès de nos services par accusé de réception en date du 5 novembre 2025, et sera proposé à la commission économique du 25 novembre 2025 pour avis.

Comme le prévoit le dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Deux Rives, par décision du conseil communautaire du 18 janvier 2021, se doit de se prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Présentation du projet :

Mme Lucie BERTRAND, audioprothésiste, 10 rue Xavier Moulenq à Valence d'Agen, a créé son établissement principal en octobre 2008 de commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisés (code NAF 4774Z) en location employant à ce jour deux salariés.

Son projet porte sur l'acquisition des locaux de l'ancienne pharmacie PEPERTY rue Augustin Gignoux et rue des fossés d'une superficie de 90 m² et des travaux d'aménagements nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle dans des locaux plus spacieux et plus facilement accessibles à sa clientèle.

Projet d'investissement lié au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise :

Acquisition immobilière et travaux d'aménagement de locaux commerciaux pour un montant global HT d'investissement immobilier éligible de 195 528,11 €.

Le montant de l'aide à l'immobilier prévisionnelle est de 39 105,62 € soit 20 %.

Le montant global HT d'investissement immobilier éligible est de 195 528,11 € décomposé comme suit :

- Achat immobilier	60 000,00 €
- Honoraires	6 200,00 €
- Gros oeuvre	9 723,15 €
- Plâtrerie isolation	38 676,82 €
- Menuiserie	19 331,29 €
- Electricité	11 270,85 €
- Chauffage plomberie	33 635,54 €
- Peinture revêtements sols	16 690,46 €

Plan de financement

- Financement du projet par emprunt bancaire et sur les Fonds Propres,

- Aide à l'immobilier d'entreprises sollicitée auprès de notre Communauté de Communes des Deux Rives et recevable à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit un montant de 39 105,62 €,

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique de notre territoire, de soutenir ce projet sur les Deux Rives avec notre participation financière à hauteur de 39 105,62 €.

La commission économie – artisanat – commerce – emploi – formation présidée par Christiane LECORRE, se réunira réunie le 25 novembre 2025 pour donner son avis.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 39 105,62 € à la SCI LIFIO pour le compte de la SARL Audio Bertrand à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 39 105,62 € à la SCI LIFIO pour le compte de la SARL Audio Bertrand à VALENCE D'AGEN,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 28 novembre 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GOLFECH



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

08 DEC. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 DEC. 2025

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SCI LIFIO pour le compte de la SARL Audio Bertrand à VALENCE D'AGEN

Identifier unique de l'acte : 082-248200016-20251128-2025BC_7_5_2_66-DE

Numéro d'acte : 2025BC_7_5_2_66

Date de décision : 28/11/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2025BC7-5-2-66 POLITIQUE DEVELOPPEMENT ECO AIDE A L'IMMO SCI LIFIO - SA AUDIO BERTRAND VALENCE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/12/2025 16:24:28

Date de réception de l'AR : 08/12/2025 16:25:01